

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 décembre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, M. TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etait absente :

Mme Alixia BEAUTÉ

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Cette délibération a été affichée le : 20 décembre 2023

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT permettent aux communes de décider et de voter des projets d'investissement sous forme d'Autorisations de Programme. L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement, tandis que les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Les AP ont été ajustées lors du Conseil Municipal du 3 avril 2022 dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice, puis à l'occasion de la Décision Modificative n°2 du 16 octobre dernier.

Il est proposé un ajustement complémentaire pour l'Autorisation de Programme « Equipement culturel de centre-ville – Centre Culturel Simone Veil », afin de permettre le paiement des dernières factures sur l'exercice 2024, au titre duquel aucun crédit de paiement n'est actuellement prévu.

AP	MONTANT	Réalisé < 2022	CP 2022 (réalisé)	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
Equipement culturel de CV (Centre Culturel Simone VEIL) - Opération n° 937						
Voté antérieur	3 297 341.00	403 538.34	765 425.05	2 128 377.61	600 000.00	0.00
<i>Ajustement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>-600 000.00</i>	<i>600 000.00</i>	<i>0.00</i>
TOTAL	3 297 341.00	403 538.34	765 425.05	1 528 377.61	600 000.00	0.00

Les autres Autorisations de Programme et Crédits de Paiement restent inchangés.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise l'ajustement des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Equipement culturel de centre-ville – Centre Culturel Simone Veil » tel que présenté.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 20 décembre 2023